

Au moment où le gouvernement français s'apprête à prendre position sur le libreaccès, l'ADBU réaffirme son soutien à la voie verte<sup>1</sup>, la mieux à même de répondre aux objectifs de diffusion de la recherche financée sur fonds publics tout en garantissant une maîtrise des coûts pour l'ensemble des acteurs.

- Pourquoi l'ADBU soutient-elle la voie verte ?

- Ce mode de libreaccès fait déjà ses preuves, en France et à l'étranger, non seulement en permettant un accès simple aux résultats de la recherche, mais aussi en garantissant la visibilité des établissements de recherche et la valorisation des travaux qui y sont menés. Il permet plus largement de promouvoir la recherche française et francophone.
- La voie verte fournit en outre des fonctionnalités pour appuyer la recherche et aider à son pilotage.
- La France est déjà fortement engagée dans cette voie. La mise en place de BSN 4 et le choix de HAL comme pivot du système d'archives ouvertes françaises témoignent de l'engagement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du CNRS dans cette direction.
- La voie verte est la seule à même d'éviter que des clivages ne se creusent entre les laboratoires plus ou moins dotés et entre les différents domaines de recherche (sciences humaines et sociales v/s sciences dures).
- Dans le contexte actuel de réduction des crédits publics, c'est la seule voie soutenable financièrement à long terme.
- Cette voie est la plus cohérente avec les missions des bibliothèques universitaires et de recherche qui travaillent à la diffusion la plus large et la plus efficace possible de l'information scientifique et technique.

- Quelles implications d'un engagement fort dans la voie verte ?

- L'ADBU rappelle que les bibliothèques universitaires et de recherche sont déjà massivement engagées dans le soutien au dépôt dans les archives ouvertes : ce rôle est à amplifier et à renforcer pour mieux accompagner les chercheurs.
- La voie verte ne pourra remplir véritablement ses objectifs que si les chercheurs et les établissements trouvent leur intérêt à déposer les publications dans un entrepôt institutionnel : sur ce sujet, il importe de réviser au plus vite les modes d'évaluations individuels et institutionnels afin de prendre en compte et encourager ce moyen de diffusion de l'IST.
- Le renforcement de la voie verte et sa viabilité à long terme résident entre autres dans sa capacité à mettre en place des circuits de validation scientifique des contenus déposés crédibles et pérennes. La communauté scientifique française doit pouvoir trouver un soutien des pouvoirs publics dans cette démarche.

---

<sup>1</sup> Ou « Open Access Green » : Dépôt des articles en texte intégral dans des archives ouvertes thématiques, nationales ou d'établissements.

- Dans un premier temps, des négociations doivent être engagées avec les éditeurs académiques pour faire disparaître, ou au moins pour diminuer significativement, les embargos qui freinent la diffusion en libre-accès de la recherche financée sur fonds publics.
- Les chercheurs doivent pouvoir trouver au sein de l'université une information fiable et complète sur les contrats qui les lient aux éditeurs pour vérifier qu'aucune disposition n'empiète sur leurs droits d'auteurs.

Pour conclure, l'ADBU rappelle que l'objectif final de proposer en libre-accès la recherche financée sur fonds publics est entièrement rempli par la voie verte. Elle soutient néanmoins aussi la 3e voie, dite « platinum », telle que mise en œuvre par le Cléo via le portail OpenEdition<sup>2</sup> car les deux sont complémentaires.

L'ADBU émet en revanche de fortes réserves sur la mise en œuvre d'une politique dite équilibrée qui ne tranche pas entre voie verte et voie dorée<sup>3</sup> ; cela impliquerait en effet de dédoubler les moyens, notamment financiers, avec pour seul résultat de fournir deux modes de libre-accès concurrents. A ce sujet, il faut noter que des investissements importants ont déjà été consentis en faveur de la voie verte (montée en puissance de HAL et création d'archives institutionnelles). Compte tenu du contexte, les établissements et les pouvoirs publics ne peuvent s'engager en parallèle dans les deux voies, d'autant plus que la voie dorée fait planer la menace de pressions financières insoutenables pour les établissements à court terme<sup>4</sup>.

---

2 Cf. la [Position du Conseil scientifique d'OpenEdition sur le libre accès](#).

3 Ou « Open Access Gold »

4 Des simulations réalisées dans quelques établissements, tenant compte d'un coût de publication moyen de 1500 € par article, laissent présager une multiplication par 4 ou 5 des crédits à consacrer à la diffusion de la publication scientifique par rapport à la situation actuelle.